



Club Nautique WIND Force du Robert

AVENANT N°1 A l'avis de course du MARTINIQUE CATA RAID 2017

Modification de l'article 1 / 1.4, il faut lire :

1.4 Les règles des classes F18 et F16 et Flying Phantom

Modification de l'article 3/3.1 et 3.5, il faut lire :

- 3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes catamaran **F18 et F16 et Flying Phantom**
Les Préinscriptions pour le Martinique Cata Raid seront ouvertes à partir du **21 avril 2016 au 29 mai 2016 au plus tard**, les équipages devront se préinscrire en ligne en remplissant le formulaire. Un accusé de réception sera adressé par email. La liste définitive des 50 bateaux inscrits sera communiquée à partir du 17 octobre 2016 par email accompagné d'un RIB. **Le délai pour confirmer son inscription est fixé au 30 octobre 2016 par le virement d'un acompte de 100€; l'inscription sera définitive une fois le règlement du solde de 700 € (800€ - 100€ d'acompte) validé par virement.** L'inscription sera alors confirmée et envoyée par email.

L'inscription comprend :

- Le transport des bateaux depuis Gravelines chez BCM et Montoir pour la France, Pointe à Pitre et Saint Barth pour la Caraïbe,
- L'hébergement,
- L'inscription à la Martinique Cata Raid 2017,
- Le transfert en bus à chaque étape,
- Le pot d'ouverture,
- Les déjeuners prévus à chaque étape,
- La soirée de clôture.

- 3.5 Les équipages participant à la Saint Barth Cata Cup et souhaitant participer à la Martinique Cata Raid, devront nous le signaler afin que l'on fasse le nécessaire pour le transfert de container à container pour la Martinique. Malheureusement, nous ne pourrons pas le faire depuis se Saint Barth à la Martinique.**



Club Nautique WIND Force du Robert

Modification de l'article 4/4.1, il faut lire :

- 4.1** Les frais d'inscription requis sont de **400 € par personne soit 800 € par équipage.**
100€ d'acompte au 30 octobre 2016
700€ à régler au plus tard le 14 novembre 2016.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (décès, grave maladie...) avant le 01 décembre 2016, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical ou un justificatif. Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible. L'acompte ne sera pas remboursé.

Modification de l'article 4/4.1, il faut lire :

- 5.3** Jours de course :

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
20 & 21/01/2017	Montage des bateaux – Cérémonie d'ouverture à 19h00.	F18/F16 Flying Ph
22/01/2017	Départ de la course Robert – Anses d'Arlet	F18/F16 Flying Ph
23/01/2017	Départ de la course Anses d'Arlet - Carbet	F18/F16 Flying Ph
24/01/2017	Départ de la course Carbet - Schoelcher	F18/F16 Flying Ph
25/01/2017	Journée de réserve	F18/F16 Flying Ph
26/01/2017	Départ de la course Schoelcher - Marin	F18/F16 Flying Ph
27/01/2017	Départ de la course Marin – Vauclin	F18/F16 Flying Ph
28/01/2017	Départ de la course Vauclin – Robert / Cérémonie de clôture à 19h00.	F18/F16 Flying Ph
29/01/2017	Empotage des containers.	



Club Nautique WIND Force du Robert

Modification de l'article 8, il faut lire :

8 - CLASSEMENT

Classement officiel de l'épreuve :

- Un classement F18 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.
- Un classement F16 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités,
- Un classement Flying Phantom par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.

Que pour la remise des prix du Martinique Cata Raid, un classement général scratch non officiel se fera, par addition des temps compensés des courses courues et validées ; augmenté des éventuelles pénalités de toutes les séries présentes sera fait.

Huit courses sont prévues au programme, le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial.
Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.

Modification de l'article 15/15.3, il faut lire :

- 15.3** Pour les accompagnateurs (trices), l'autorité organisatrice proposera des tarifs pour l'hébergement, les repas du midi et le transport en bateau suiveur.
Des tarifs préférentiels seront proposés pour la location de véhicules ; il est fortement conseillé de réserver une voiture dès la validation de votre inscription. **La réservation devra se faire et être régler impérativement au plus tard le 30 octobre 2016.**

Le Responsable de l'organisation,

B. LECOMTE.